

AVIS AU PUBLIC

Modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire - Exercice 2025

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le public est informé que **la modification budgétaire n° 1 – ordinaire et extraordinaire – exercice 2025** de la Zone de secours Val de Sambre, adoptée par le Conseil de zone en séance publique du 25 novembre 2025,

Est déposée au siège de la Zone de secours Val de Sambre, sise rue de la Vacherie 78 à 5060 Sambreville, où elle peut être consultée sur place.

Elle est aussi déposée à la maison communale de chaque commune faisant partie de la Zone (Floreffe ; Fosses-la-Ville ; Jemeppe-sur-Sambre ; Mettet ; Sambreville ; Sombreffe), où elle peut également être consultée sur place.

Le présent avis est pareillement publié sur le site internet de la Zone de secours Val de Sambre.

La consultation est ouverte à compter du 03 décembre 2025 et ce pour une durée de 22 jours calendrier. Pour ce faire, le citoyen est invité à s'adresser au service financier en zone, joignable au 071 121 429, ou, pour les administrations communales, aux directeurs financiers respectifs.

Fait à Sambreville, le 17 décembre 2025

Pour la zone de secours,

Le secrétaire de zone



Xavier GOBBO

Le Président de zone,

Signé numériquement par
Philippe VAUTARD pour
le compte de
l'administration
communale de Floreffe
Date: 17/12/2025 09:10:49

Philippe VAUTARD

AVIS AU PUBLIC

Comptes annuels - Exercice 2024

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le public est informé que les **Comptes annuels - Exercice 2024** de la Zone de secours Val de Sambre, adoptés par le Conseil de zone en séance publique du 25 novembre 2025,

Sont déposés au siège de la Zone de secours Val de Sambre, sise rue de la Vacherie 78 à 5060 Sambreville, où ils peuvent être consultés sur place.

Ils sont aussi déposés à la maison communale de chaque commune faisant partie de la Zone (Floreffe ; Fosses-la-Ville ; Jemeppe-sur-Sambre ; Mettet ; Sambreville ; Sombreffe), où ils peuvent également être consultés sur place.

Le présent avis est pareillement publié sur le site internet de la Zone de secours Val de Sambre.

La consultation est ouverte à compter du 03 décembre 2025 et ce pour une durée de 22 jours calendrier. Pour ce faire, le citoyen est invité à s'adresser au service financier en zone, joignable au 071 121 429, ou, pour les administrations communales, aux directeurs financiers respectifs.

Fait à Sambreville, le 17 décembre 2025

Pour la zone de secours,

Le secrétaire de zone



Xavier GOBBO

Le Président de zone,

Signé numériquement par
Philippe VAUTARD pour
le compte de
l'administration
communale de Floreffe
Date: 17/12/2025 09:10:46

Philippe VAUTARD